

## Compte rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2015

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni le vendredi 10 avril 2015 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Gilles BERINGER, 1<sup>er</sup> Adjoint

- 1) **Examen des différents comptes administratifs 2014** : Monsieur Alain GARNIER, Maire, n'a pas pris part au vote

**Compte administratif assainissement** : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 31 737,02 euros, les recettes à 42 779,07 euros. Il dégage un excédent de fonctionnement de 11 042,05 euros. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 38 585,79 euros et les recettes à 28 520,82 euros soit un déficit de 10 064,97 euros.

**Compte administratif eau** : les dépenses de fonctionnement sont de 45 522,94 euros et les recettes de 96 174,30 euros soit un excédent de fonctionnement de 50 651 ,36 euros. Les dépenses d'investissement sont de 21 280,03 euros et les recettes de 112 168,47 euros soit un excédent de 90 888,44 euros

**Compte administratif commune** : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 227 802,95 euros et les recettes à 537 709,65 euros soit un excédent de fonctionnement de 309 906,70 euros. Les dépenses d'investissement sont de 349 835,26 euros et les recettes de 377 972,54 euros soit un excédent de 28 137,28 euros.

Le CCAS présente un total de dépenses de 1 160 euros et de 1 700 euros de recettes soit un excédent de 540 euros

Le Conseil Municipal adopte tous les comptes administratifs à l'unanimité des membres présents.

- 2) Le Conseil municipal adopte également à l'unanimité **les comptes de gestion** dressés par Madame FARGET, Trésorière.

### 3) **Budget primitifs 2015**

- a) **Vote des taux d'imposition 2015** : le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux
- b) **Vote du budget primitif 2015 CCAS**: il s'équilibre en fonctionnement à 1 700 euros. Le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.
- c) **Vote du budget primitif 2015 eau** : il s'équilibre en fonctionnement à 70 880,91 euros et en investissement 378 005,69 euros. Le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.
- d) **Vote du budget primitif 2015 assainissement**: il s'équilibre en fonctionnement à 33 898,59 euros et en investissement 51 122,70 euros. Le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.
- e) **Vote du budget primitif 2015 commune** : il s'équilibre en fonctionnement à 561 023,70 euros et en investissement à 453 141,61 euros Le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité

- 4) **Fonds de solidarité logement** : il est destiné à venir en aide aux familles en difficulté ; la participation demandée est de 1 euro par habitant soit 458 euros pour 2015. Adopté à l'unanimité.
- 5) **Recrutement d'employés communaux** à raison de 20 heures par semaine  
1 CAE d'une durée de 6 mois.  
1 CAE d'une durée de 12 mois.
- 6) **Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) du Haut-Allier** : le conseil municipal se déclare favorable
- 7) **Demande de subvention de la FNATH** (association des accidentés de la vie) : le conseil municipal à l'unanimité décide de verser une subvention de 50 euros.
- 8) **Réhabilitation des concessions au cimetière** : il est proposé, parmi les concessions reprises, de ne pas démolir les monuments en bon état mais de les vendre en l'état. Trois d'entre elles seront démolies mais la cuve sera conservée. Le Conseil Municipal approuve ces propositions.
- 9) **Travaux de voirie** : Après avoir étudié les devis des différentes entreprises concernant les travaux de voirie, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'entreprendre les différents travaux.